

15^e année
numéro 300

10 Août 1939

prix : 3 francs

la révolution prolétarienne

*revue bimensuelle
syndicaliste
révolutionnaire*

DANS CE
NUMÉRO

Le Congrès du Livre

par Roger PÉRIGEAT

Qui a été vainqueur en Mongolie ?

par R. LOUZON

L'attaque contre les services publics

parisiens

par M. CHAMBELLAND

Les productions synthétiques de

l'Allemagne

par Jean LEUNOIS

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle
syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

54, rue du Château d'Eau, Paris (10^e)

Tél.: BOTzaris 21-02

Compte chèques postaux :
La Révolution prolétarienne 734-99 Paris

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois 15 fr.

Six mois 28 »

Un an 50 »

EXTERIEUR

A. — *Pays accordant une réduction de 50% sur les tarifs postaux (Rép. Argentine, Belgique, Canada, Colombie, Hollande, Pologne, Roumanie, Suisse, U.R.S.S.) :*

Trois mois 22 fr.

Six mois 40 »

Un an 75 »

B. — *Autres pays (Angleterre, Etats-Unis, etc) :*

Trois mois 26 fr.

Six mois 45 »

Un an 80 »

Sommaire du N° 300

(10 août 1939)

Le Congrès du Livre R. PÉRIGÉAT

Les productions synthétiques de l'Allemagne J. LEUNOIS

Neuf ans de prison ! LA 5 camarades de S.J.A.]

Notes d'économie et de politique :

« Repopulation ». — L'Angleterre acharnée contre la démocratie : après la République espagnole et le Mexique, la Nouvelle-Zélande. —

Devant le Mexique, les gouvernements français et hollandais mettent les pouces. — Encore un pays totalitaire où s'établit le capitalisme d'Etat. — Thaïlande. — Reynauderies. — Qui a été vainqueur en Mongolie ?

R. LOUZON

Parmi nos lettres : La détresse des réfugiés espagnols. — Le travail forcé en A.O.F.

Protestation contre l'arrestation de Weitz.

Antoine de Saint-Exupéry : Terre des Hommes

B. GIAUFFRET

L'attaque contre les services publics parisiens

M. CHAMBELLAND

Dans les Fédérations : Employés, Entre nous.

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Jean - Jacques

Revue des lettres et des arts

paraissant depuis avril 1939 deux fois par mois — le 1^{er} et le 15 dans le format : demi-quotidien, sur 8 pages. — Le numéro : 1 franc.

Redacteur en chef : HENRY POULAILLE

Parmi les collaborateurs de Jean-Jacques : C. F. Ramuz — Ludovic Massé — Georges David — E. Guillaumin — Peisson — Victor Serge — Pierre Monatte — M. Fombeure — Chauvet — L. Ander — Jacques Mesnil — S. de Gorter, etc...

« Jean-Jacques » a publié des pages spéciales sur la Commune de Paris (illustrée) et vient de sortir un numéro spécial sur

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

25 illustrations. Textes inédits et pages retrouvées de Kropotkine, B. Malon, Proudhon. Pages des encyclopédistes, philosophes et conventionnels. Chansons. Affiches, etc...

ABONNEMENT DE FAVEUR pour les abonnés de la *Révolution prolétarienne* : Un an, France et colonies : 14 fr. 50 au lieu de 18 fr. Etranger : 24 fr. 50 au lieu de 30 francs.

VALABLE JUSQU'AU 1^{er} SEPTEMBRE 1939.

Chèques postaux : Georges Aurousse, directeur, 12, rue Armand-Mirant, Paris XIV.

Chèques postaux Paris 280-15.

Le Congrès du Livre

Le Congrès de la Fédération des travailleurs du Livre s'est tenu à Clermont-Ferrand du 16 au 22 juillet. C'est le premier congrès auquel il me soit donné d'assister depuis mon entrée à la Fédération (à l'âge de dix-sept ans).

Un congrès du Livre n'a certes pas le retentissement d'un congrès des instituteurs ou des métallurgistes, dont la portée est bien plus grande dans la vie sociale, soit par l'influence morale, soit par l'influence économique que la position ou le nombre de leurs adhérents leur procure ; cependant, notre profession, avec ses caractéristiques bien particulières et les résultats obtenus par nos syndicats dans la lutte quotidienne, mérite quelque attention.

Depuis le dernier congrès, réuni à Strasbourg en 1934, des événements de la plus haute importance s'étaient produits.

Le congrès de Clermont-Ferrand est le premier qui se soit tenu dans le Livre depuis la reconstitution de l'unité, dont le congrès de Strasbourg avait constitué les prémices ; c'est aussi le premier congrès depuis les événements de juin 1936 ; c'est enfin une assemblée qui suit de près la publication des décrets-lois de régression sociale.

Caractères particuliers du syndicalisme du Livre

Nos syndicats comptent parmi les plus vieilles organisations syndicales ; certains d'entre eux, comme la Chambre syndicale typographique parisienne, ont, cette année, cent ans d'âge et d'activité ininterrompue. Cela explique qu'aujourd'hui, la Fédération du Livre, qui n'est pas une grosse organisation par le nombre de ses adhérents (un peu plus de 52.000), est moralement une des plus fortes par le pourcentage d'ouvriers qui lui sont attachés (plus de 80% des effectifs de la corporation) et par les résultats obtenus dans le domaine social. Bien avant la publication des lois consécutives au mouvement de juin 1936, nos syndicats avaient obtenu la reconnaissance et l'application de l'échelle mobile des salaires ; la majoration des heures supplémentaires à 33, 50 et 100% ; la gratification à 20% des heures anormales (c'est-à-dire celles effectuées avant 7 heures du matin et après 7 heures du soir) ; la limitation de production du matériel moderne afin d'éviter que son introduction ne jette sur le pavé de nombreux ouvriers et en particulier nos camarades âgés. Les délégués d'atelier ne furent pas davantage une innovation, les receveurs syndicaux d'atelier en remplissant les fonctions avant la lettre ; les vacances payées elles-mêmes étaient obtenues dans un certain nombre de régions.

Un autre aspect de notre Fédération est d'avoir institué, et de faire prospérer, depuis longtemps déjà, un syndicalisme à bases multiples, autrement dit d'avoir su allier l'action revendicative et la solidarité organisée. Elle assure à ses membres des secours de maladie, de chômage, de grève, de décès, des pensions d'invalidité et de vieillesse qui sont loin d'être négligeables.

L'ordre du jour

Les principales questions à l'ordre du jour du congrès de Clermont-Ferrand étaient les suivantes :

Rapport moral et rapport financier de la Fédération ;

Conditions générales de travail (salaires, apprentissage, congés payés, durée du travail, heures supplémentaires, délégués d'atelier, indice du coût de la vie, conciliation et arbitrage, etc.) ;

Label syndical ;

Revision des statuts.

Après que Liochon, secrétaire général de la Fédération, eut rappelé que « les sentiments de paix et de liberté sont les plus chers au cœur des militants du Livre », la discussion du rapport moral commença, dans une atmosphère assez terne qui provenait, à mon avis, de deux causes bien marquées. D'une part, le désir de montrer, malgré les critiques de détail, la cohésion et l'unité des travailleurs du Livre dans la période difficile que nous traversons fit que les passes d'armes eurent lieu au fleuret moucheté ; d'autre part, pesait sur l'ensemble des militants le poids des décrets-lois qui ont enlevé à notre profession la plupart des avantages acquis au cours des luttes passées, avantages qui, comme je l'ai dit, avaient placé les ouvriers du Livre en tête du progrès social en France. Ces décrets-lois, non seulement nous ont brutalement ramenés en arrière, pratiquant une sorte de nivellement par le bas, mais, combinés avec les lois sur l'arbitrage obligatoire, ils rendent la poussée en avant et même la défensive quasi impossibles. Il était donc normal qu'une gêne se fit sentir sur des militants qui, s'ils avaient parfois marqué des temps d'arrêt, n'avaient jamais eu à revenir en arrière.

Une autre caractéristique des débats fut l'absence de toute démagogie. C'est sans doute un peu original dans la C.G.T. d'aujourd'hui, mais combien intéressant !

Pour l'indépendance du syndicalisme et pour la paix

Le rapport moral s'étendait donc sur une période de cinq années, mais toute la partie précédant 1936 était dépassée par les événements et aucune intervention n'eut lieu sur des événements que chacun jugea périmés.

Le rapport moral, surtout la partie ayant trait à la dernière année, présentait trois ordres d'idées bien distincts :

L'activité professionnelle ;

L'indépendance syndicale ;

La paix.

Sur les deux derniers points, et ceci est encore une caractéristique du Livre, il n'y eut pas d'opposition. S'il y en avait une, elle était si faible qu'elle jugea préférable de ne pas se manifester. La Fédération avait cependant pris sur ces deux questions une position catégorique, puisqu'on pouvait trouver dans le rapport moral des phrases comme celles-ci :

« Au-dessus de ces tractations qui sont de la compétence des hommes et des partis politiques,

nous croyons que l'organisation syndicale doit s'affirmer constamment pour la paix et pour la solution pacifique des problèmes qui sont susceptibles d'assombrir les relations internationales. Ceux qui ont survécu à la guerre de 1914-1918 sont encore assez nombreux pour penser avec nous que l'organisation syndicale doit rester étrangère à toutes les manifestations politiques, diplomatiques et militaires. Nous allons même plus loin : nous croyons qu'en temps de paix notre rôle est de manifester constamment notre amour de la paix et notre conviction qu'une guerre ne sert qu'à accumuler des ruines et que les moyens de destruction ne sont pas capables de trancher les problèmes internationaux. Pendant la paix nous devons instinctivement et naturellement être des pacifistes.»

La Fédération entend donc rester fidèle aux vieux principes syndicaux d'indépendance et à l'esprit pacifiste qui fut l'honneur du mouvement syndical d'avant la guerre. C'est même cette attitude du Comité fédéral, et de Liochon en particulier, qui leur rallièrent les syndicats qui n'étaient pas d'accord avec eux sur le premier point, et qui fit que le rapport moral fut voté à l'unanimité ; les syndicats du Livre marquèrent par là qu'ils sont rebelles à toute forme de colonisation.

Le débat sur l'activité fédérale

Le premier point — l'activité professionnelle — donna lieu à des critiques assez vigoureuses dans le fond, quoique modérées dans la forme, de différents orateurs.

C'est Cornuau (Paris-fondeurs) qui ouvrit le feu. Il reprocha au Comité fédéral d'avoir conclu, en 1936, des conventions nationales sans avoir consulté les sections parisiennes alors à la pointe du combat, et le manque de confiance à l'égard des jeunes syndiqués qui furent considérés un peu comme des intrus. Il regretta que la Fédération n'ait pas établi un plan de travail pour l'avenir. Mais il approuva son appui pour la position prise sur l'indépendance syndicale ; pour l'attitude de Liochon qui, le 1^{er} mai 1939, sauva l'honneur du syndicalisme en refusant de s'associer aux décisions du Comité confédéral et aussi pour l'attitude prise sur le problème de la paix.

Poëncin (Livre parisien) déclara qu'il assistait au premier congrès tenu depuis l'unité et, représentant des syndicats qui appartenaient jusque-là à la C.G.T.U., il se félicita de la fin de « cette triste période » et affirma « que jamais, quelles que soient les pressions de l'extérieur et de l'intérieur du mouvement syndical, les militants du Livre parisien ne se feront les agents ou les complices d'une nouvelle scission ».

Inutile de dire que ces paroles catégoriques, qui marquent bien que, dans le Livre, l'unité n'a pas été faite du bout des lèvres, reçurent le plus chaleureux accueil.

Poëncin reprocha au Comité fédéral, avec une ironie parfois mordante, le peu d'enthousiasme que, dans une période écoulée, il avait manifesté pour l'unité. Il renouvela les critiques d'ordre professionnel formulées par Cornuau, en particulier d'avoir conclu une convention nationale ne contenant pas la clause essentielle des salaires, de ne pas s'être rendu compte qu'en 1936 il y avait l'occasion unique de faire aboutir cette vieille revendication du salaire national.

Il fit ressortir le paradoxe d'un Comité fédéral, d'ailleurs divisé, qui recommandait la prudence lorsque l'action était possible, et

qui préconisa la résistance lorsque la lutte fut devenue presque impossible.

Des critiques semblables furent émises par Jean Biso (Paris-correcteurs), qui demanda particulièrement au secrétaire fédéral d'intervenir auprès de la C.G.T. pour essayer d'obtenir l'abolition de l'arbitrage obligatoire, mais apporta l'adhésion chaleureuse de son syndicat en ce qui concerne la paix et l'indépendance syndicale, et par Largentier (Paris-compositeurs), qui s'éleva contre la conception du salaire familial, réclamé de tout temps par les organisations réactionnaires, et déclara que le salaire doit rester le paiement d'un travail effectué.

(Je crois en effet que nos camarades de toutes les corporations feraient bien de se pencher sur ce problème qui peut avoir des répercussions énormes.)

Largentier déposa au nom du Comité intersyndical périsien une motion sur la paix qui, avec celle déposée par Bousquet (Périgueux), servit de base à une résolution élaborée en commission et votée à l'unanimité moins 4 abstentions. (Motion dont le texte fut publié dans le n° 299 de la R. P.).

Car, de Marseille, surenchérit sur la position pacifiste de la Fédération. Car ne serait-il plus dans la ligne ? Il est vrai que cela lui permit de s'abstenir sur la motion en faveur de la paix.

Daviaud, de Bordeaux, reprocha au Comité fédéral de négliger les jeunes, d'avoir un bulletin sans vie et sans information. Il signala au passage que c'est grâce à la R. P. qu'il eut connaissance des accords intervenus dans la presse parisienne, ce qui lui permit d'obtenir des accords semblables dans sa région. Il demanda à la Fédération de ne pas donner comme elle le fit des directives inapplicables et d'abandonner ce souci exagéré de la « forme » et ces méthodes figées.

Réponse de Liochon

Dans son habile réponse — trop habile parfois à mon gré — Liochon s'efforça de masquer les divergences du Comité fédéral par la glorification de la démocratie qui règne en son sein ; mais il refusa d'admettre que cela le conduisit à des directives contradictoires. Il admit que la Fédération fut dépassée par les événements de 1936, mais les sections parisiennes, dit-il, le furent tout autant, les grèves partirent sans initiatives syndicales et les militants furent contraints de courir après les inorganisés pour essayer d'unifier et de canaliser le mouvement.

Cela me paraît une erreur grave et une méconnaissance des événements de cette époque. Si en effet les grèves éclataient en dehors du contrôle syndical, il est non moins certain que le premier souci des grévistes était de faire appel au concours des militants syndicaux et si ces derniers furent débordés, c'est par l'afflux de travail que leur imposaient la confiance et l'attrait des inorganisés pour le syndicat.

Cette méconnaissance du rayonnement syndical et ce manque de confiance dans les syndiqués de juin 1936 est d'ailleurs sensible dans toute l'activité de la Fédération ; c'est une cause des erreurs passées.

Il est non moins certain que Liochon a beau jeu de retourner contre les sections parisiennes certains de leurs griefs, notamment

le manque de liaison avec la Fédération ainsi que leurs directives assez changeantes.

Liochon indiqua que le mérite de la convention nationale avait été d'unifier les conditions de travail dans toute la France, d'avoir codifié les usages établis.

Il justifia le changement d'attitude fédérale par les circonstances : pour lui la Fédération n'avait pas pour rôle de pousser les syndicats à obtenir de nouveaux avantages, leur autonomie étant complète en cette matière ; mais lorsqu'on attaqua les avantages acquis, la Fédération se dressa pour les défendre.

Liochon avoua son manque d'enthousiasme pour l'unité, étant donné l'état d'âme des unitaires à l'époque ; il ne voudrait pas non plus que le machinisme fit envahir la profession par des manœuvres plus au moins spécialisés moins capables de défendre leur statut social ; il pense que l'on doit tout faire pour que le matériel moderne vienne dans les mains de professionnels qualifiés.

Il affirma que le Comité fédéral n'a pas manqué de s'intéresser aux jeunes mais qu'en effet, il n'avait pas eu confiance dans les éléments ayant déjà passé par les organisations syndicales ; il doit cependant reconnaître que ses craintes quant à l'instabilité de ces éléments ne se sont pas réalisées, puisque après l'échec du mouvement politique qui avait, selon lui, été le seul moteur des grèves de juin 1936, et même après l'échec du 30 novembre, il n'y a pas eu débandade dans le syndicat du Livre parisien qui n'a pas eu plus de 30% de déchet.

Liochon défendit la loi du 4 mars 1938 qui fut, dit-il, une garantie pour les conventions insuffisantes.

Où Liochon m'a paru aussi commettre une erreur c'est à propos de la possibilité de se mettre en grève. Pour lui rien de changé puisque la loi de 1884 n'est pas abrogée. Il a l'air de penser que c'est seulement la perte de leur place ou de leurs vacances qui empêchent les ouvriers de faire la grève. Ce manque de confiance envers nos camarades m'étonne un peu. Liochon n'est pourtant pas assez naïf pour ignorer qu'une des forces de la grève, c'est sa spontanéité, et qu'avec la loi sur l'arbitrage obligatoire les patrons ont tout loisir de préparer la résistance et, si l'on passe outre, les sanctions pénales les plus lourdes sont appliquées aux militants et aux caisses syndicales. L'arme particulièrement efficace de l'occupation nous est aussi enlevée ; il est vrai que la Fédération ne l'a jamais approuvée.

Cette discussion sur le rapport moral révéla une divergence, je ne dirai pas sur la conception du syndicalisme mais à propos du rôle que doit jouer la Fédération auprès des syndicats.

La Fédération pense que son rôle est d'enregistrer l'activité des syndicats, qui demeurent absolument indépendants et responsables de leurs actes ; de coordonner leur action et de les conseiller, mais uniquement si l'on fait appel à elle. A cette tactique un certain nombre de sections opposèrent la conception d'un Comité fédéral qui, tout en respectant l'autonomie des sections et sans s'ériger en dictateur, se ferait l'animateur des syndicats et impulserait une vie plus active partout où le besoin s'en ferait sentir, afin que l'inaction de certains ne vienne pas paralyser l'action des autres ; en un mot un Comité fédéral qui

abandonnerait l'attitude de bon administrateur passif pour un rôle de dirigeant actif.

Huit millions en caisse

Le rapport financier, faisant apparaître un avoir *réel* de plus de huit millions de francs, fut adopté sans discussion. Il n'est guère d'organisations qui puissent présenter, en effet, pareil bilan.

Conditions de travail et convention nationale

L'étude des conditions générales de travail donna lieu à la réunion de diverses commissions. Ce chapitre constitue, en fait, le programme d'avenir et, en dehors des questions techniques dont l'établissement constitue en quelque sorte le cahier de revendications des ouvriers du Livre, le congrès allait se trouver divisé sur une question importante et d'application immédiate. Devons-nous signer, ou non, une convention nationale, celle-ci comprenant obligatoirement tout ou partie des décrets-lois que nous condamnons ?

Cette question avait déjà fait l'objet de nombreuses interventions lors de la discussion du rapport moral, mais c'est à ce point de l'ordre du jour qu'elle devait recevoir sa solution pratique.

Il faut, pour bien comprendre l'importance de cette question chez les ouvriers du Livre, se souvenir des avantages acquis par eux bien avant les lois de 1936 et à peu près abolis par les décrets-lois qui suivirent.

La convention collective nationale de travail signée en 1937 par la Fédération des travailleurs du Livre et la Fédération des maîtres imprimeurs, si elle n'avait fait que concrétiser dans un texte les pratiques courantes de la profession, n'en avait pas moins été dénoncée par les patrons désireux de profiter des décrets-lois pour enlever à leurs ouvriers les avantages qu'ils s'étaient trouvés contraints de leur accorder. On ne s'étonnera donc point si les ouvriers de leur côté manifestèrent le désir de ne pas abandonner le fruit de leurs efforts passés.

Et c'est ainsi que la Fédération du Livre se mit en rapport à plusieurs reprises avec les maîtres imprimeurs pour essayer de traiter une convention maintenant les droits acquis.

Mais devant les faits nouveaux constitués par cette législation d'exception, deux tendances se firent jour dans la Fédération ; l'une pensant que cette législation ne serait que temporaire et qu'il fallait maintenir intacts les principes syndicaux, quitte à subir en fait les décrets-lois, puisque pratiquement la résistance était impossible ; l'autre jugeant que l'intérêt était de traiter une convention collective même si l'on était obligé d'y inclure tout ou partie des décrets-lois.

Un conseil national convoqué en février avait donné raison à la première tendance et battu Liochon qui, à peu près seul dans le Comité fédéral, avait soutenu en son nom personnel la deuxième solution.

Mais de nos jours, les événements vont vite et de nombreuses sections se rendirent compte des difficultés pratiques résultant de l'absence de convention ; les grosses sections parisiennes entre autres, qui, en février, pensaient devoir se maintenir sur une position théorique intransigeante, firent l'expérience d'un

arbitrage sur la question des salaires sans convention nationale ni régionale. Les indices du coût de la vie ayant augmenté de 8,13% les délégués des syndicats ouvriers demandaient l'application de la loi du 4 mars 1938, se basant sur l'article 10 de cette loi qui stipule que lorsque le coût de la vie aura augmenté d'au moins 5%, il y a lieu de réviser les salaires, un arbitre statuant en cas de non-accord des parties ; mais les patrons présentèrent une demande en diminution de 10% ; nos camarades étaient confiants, ils étaient convaincus de l'irrecevabilité de la demande patronale, c'est que, n'étant pas juristes, ils avaient négligé un détail : l'article 10 ne s'applique que lorsqu'il y a une convention ; un article 9 indiquant qu'en l'absence de convention l'arbitre jugera « en équité ». Et « en équité » nos camarades furent déboutés de leur demande, ainsi que l'a indiqué la R. P. dans son dernier numéro.

De pareilles expériences firent évidemment changer bien des positions. Au congrès il s'ensuivit des discussions passionnées. Le Comité fédéral, moins Liochon, restait partisan de la première thèse, soutenue principalement par les sections de Lyon et de Toulouse ; la deuxième thèse fut soutenue par les sections de Lille, Paris et Bordeaux. Finalement une motion présentée par Lille donnant mandat au Comité fédéral de « conclure avec la Fédération des maîtres imprimeurs une convention nationale en s'efforçant d'améliorer les décrets-lois » fut adoptée à une majorité des deux tiers, fixant ainsi la tâche d'avenir du Comité fédéral.

Le label syndical

Je pense que les lecteurs de la R. P. connaissent la valeur de la petite vignette placée au bas de la dernière page de la revue ; elle signifie que les travaux portant cette marque ont été confectionnés dans une imprimerie respectant les tarifs et les règlements syndicaux, et n'employant exclusivement que des ouvriers syndiqués. Je n'insisterai pas sur cette question qui concerne strictement le Livre, s'il ne m'apparaissait que les autres organisations syndicales ont tort de négliger cette forme de lutte ouvrière qui donne des résultats appréciables dans notre industrie en France, ainsi que dans de nombreuses autres industries aux U.S.A. Les patrons du Livre ne s'y sont pas trompés qui ont fait et font la guerre à ceux de leurs confrères qui traitent avec les organisations ouvrières sur cette question. Organiser une sérieuse propagande pour le label et amener les ouvriers organisés à boycotter les produits non revêtus de cette marque, comme cela se produit en Amérique, ce serait une arme redoutable !

Le gros problème de l'élection du Comité fédéral

La révision des statuts amena la bataille sur deux points principaux.

En premier lieu, l'article 27 concernant l'élection du Comité fédéral. Jusqu'à présent le Comité fédéral était élu parmi les membres de la section où siège le Comité — en occurrence Paris — au scrutin de liste par l'ensemble des fédérés, après chaque congrès national ordinaire.

Chaque catégorie était représentée par au-

tant de membres qu'elle avait de fois 1.000 adhérents.

Dans le nouveau texte présenté par la Fédération, le nombre total des membres du Comité fédéral reste fixé à 25. (On comprend aisément que le Comité fédéral soit limité à ce nombre). Mais pour ce faire on divise l'industrie en trois branches principales à savoir : 1) typographie, 2) lithographie, 3) reliure-papeterie. Le nombre de membres pour chaque branche est déterminé par un vingt-cinquième du total des cotisants et par membre. Sur cela non plus il n'y avait rien à dire si, en fait, cela ne risquait de se traduire par l'élimination des représentants des petites catégories en cas de désaccord avec les grosses catégories de leur branche.

Mais, où, selon les termes de Largentier, la combinaison devient « machiavélique », c'est dans le dernier alinéa ainsi conçu :

« Pour la récapitulation des votes des sections, le nombre de voix des candidats élus par chaque section sera celui prévu par l'article 46 des statuts applicable aux votes du congrès. »

En d'autres termes, cela signifie qu'on va transformer un scrutin au suffrage universel en une élection sénatoriale. Dans une section possédant 10 membres les 25 candidats arrivant en tête auront droit chacun à une voix ; dans une section possédant 6.000 membres, les candidats arrivés en tête, même s'ils avaient l'unanimité pour eux, ne bénéficieront que de 19 voix. Il suffira donc qu'un candidat ait pour lui 19 sections de 10 membres pour contrebalancer le vote défavorable d'une section de 6.000 membres, et un candidat pourra voir se grouper sur son nom les deux tiers des effectifs de la Fédération et ne pas être élu.

Je sais bien que Liochon a fait valoir l'argument que chaque syndicat a sa personnalité propre et qu'il n'est pas normal qu'un seul d'entre eux, par ses effectifs énormes, fasse la loi à tous les autres. Représentant moi-même d'un petit syndicat, je reconnais toute la valeur de cet argument. Mais alors pourquoi ne pas faire ce que font toutes les Fédérations, c'est-à-dire faire élire le Comité fédéral par le congrès lui-même ?

Seulement voilà, en faisant élire le Comité fédéral par le congrès, il ne serait pas possible de faire battre certains militants connus ; tandis qu'avec ce système d'élections au second degré il devient plus facile de les faire éliminer par des camarades dont l'éloignement en fait des inconnus.

En opposant la province à Paris, Liochon a fait triompher son point de vue, il a assuré par là un Comité fédéral élu à vie ; c'est évidemment très habile, mais on ne permettra de ne pas l'approuver.

Cela a été aussi par voie de conséquence le triomphe de la conception fédérale d'une administration bien réglée mais un peu endormie.

Désormais, congrès tous les trois ans

La deuxième bataille s'est livrée autour de l'article 42 fixant les congrès tous les cinq ans ; la modification demandée était de les tenir tous les trois ans.

Sur ce point, le Comité fédéral fut battu, les trois ans furent adoptés.

Roger PÉRIGÉAT.

Neuf ans de prison!

Notre collaborateur Louzon, dont nous avons annoncé qu'il était poursuivi en même temps que quatre autres camarades pour des articles parus dans SIA, a été condamné le 31 juillet par défaut à 18 mois de prison.

Le bulletin de presse du Bureau colonial de SIA a envoyé aux différents journaux l'exposé qu'on va lire. Nous demandons à nos amis de prendre toutes les initiatives qu'ils jugeront utiles pour répondre à l'appel que renferme la dernière phrase de cet exposé.

Le 31 juillet, la 19^{ème} Chambre correctionnelle de Paris avait à juger le procès intenté à Henri Jeanson, Robert Louzon, Lecoïn, Faucier et Vintrigner pour des articles coloniaux parus dans le journal de la Solidarité Internationale Antifasciste : S.I.A.

Les inculpés étaient poursuivis en vertu d'un décret-loi du 24 mai 1938 punissant d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 100 à 5.000 francs « quiconque aura entrepris par quelque moyen que ce soit... de soustraire à l'autorité de la France une partie du territoire sur lequel cette autorité s'exerce ».

Quatre articles avaient été retenus par l'accusation, respectivement signés Jeanson, Louzon, Un étudiant destourien, Ibn Tounsi. En dehors de ces articles, malgré de longues et minutieuses perquisitions opérées tant au siège de la S.I.A. qu'au domicile particulier de Robert Louzon, rien de répréhensible n'avait pu être découvert dans l'activité de la S.I.A. en matière coloniale, si ce n'est les quatre articles précités. Néanmoins, non seulement le gérant du journal, Vintrigner, mais aussi le secrétaire et l'administrateur de la S.I.A., Lecoïn et Faucier étaient poursuivis en tant que coauteurs du délit qu'on prétendait relever dans lesdits articles.

Voici une analyse de ces articles (dont S.I.A. tient le texte intégral à la disposition de quiconque) :

L'article de Robert Louzon, paru dans le numéro de S.I.A. du 8 décembre 1938, à propos de la manifestation des députés italiens concernant la Tunisie, débutait par une analyse des forces respectives des Français, des Italiens et des Arabes en Tunisie; il rappelait les fusillades qui avaient eu lieu en Tunisie durant les deux années précédentes et concluait ainsi :

« Si nos gouvernants ne veulent pas que Bizerte devienne une base italienne, s'ils ne veulent pas que l'entrée des puissances occidentales en Méditerranée orientale soit verrouillée par la puissance qui tiendrait Bizerte avec Cagliari et Pantellaria, il leur faut permettre à la Tunisie de se libérer, il leur faut donner la Tunisie aux Tunisiens. La situation internationale présente aujourd'hui cette particularité curieuse qu'il n'est pour les puissances occidentales, dites démocratiques, qu'un moyen de s'assurer pour elles-mêmes la continuation d'une vie indépendante, c'est d'appliquer en tous les domaines, et particulièrement dans le domaine colonial, les principes mêmes dont elles se réclament, les principes démocratiques, au lieu et place des principes fascistes qui, en fait, sont les seuls qu'elles appliquent. »

L'article signé « Un étudiant destourien » publié le 26 janvier 1939, à propos du voyage de M. Daladier à Tunis, concluait :

« Les dirigeants du Destour ont toujours pensé que l'émancipation progressive et par étapes du peuple tunisien peut et doit se faire d'accord avec le peuple français. La dernière expérience qu'ils ont tentée — l'expérience actuelle — s'est inspirée de cette conviction. L'échec de cette expérience préparera un réveil terrible et poussera le peuple tunisien aux gestes de désespoir. Ce serait le gâchis, le chaos, un terrible saut dans l'inconnu. Il est utile que les dirigeants responsables en France en soient avertis. »

Quant à l'article de Henri Jeanson, du 9 février 1939, il ne traitait pas de questions coloniales, il traitait des mœurs d'une certaine presse; la prévention l'a cependant retenu, pour ces deux phrases :

« Demain, ils [les méprisables coquins de la propagande franco-hitlérienne] prêcheront l'union de tous les Français; après-demain ils nous demanderont sans doute de nous battre pour la Corse ou pour la Tunisie ou pour Djibouti... Et pour ce qui est de la Tunisie et du Canal de Suez rien à faire. Nous ne nous battons pas. Vous vous adresserez au Conseil d'administration. »

Il saute aux yeux qu'aucun des textes poursuivis ne tombe sous le coup du décret-loi du 24 mai 1938. Ces articles exposaient une politique coloniale et demandaient au gouvernement français de l'appliquer. C'est un principe absolu du droit républicain et la garantie indispensable de la liberté d'opinion qu'exposer et défendre des idées politiques, même contraires à l'ordre établi, n'est pas une « entreprise » pour renverser cet ordre. Autrement toute propagande concertée en faveur de la monarchie ou du socialisme, par exemple, devrait être considérée comme un complot contre la sûreté de l'Etat. D'autre part, pour appliquer la politique préconisée, ces articles font exclusivement appel au gouvernement français; il n'y est donc aucunement question de « soustraire à l'autorité de la France, une partie du territoire », le fait que quelqu'un abandonne volontairement l'autorité qu'il exerce et le fait que cette autorité lui soit soustraite étant deux choses non seulement distinctes mais opposées.

Néanmoins, les deux auteurs poursuivis et le gérant du journal ont été condamnés, Henri Jeanson et Robert Louzon chacun à dix-huit mois de prison et cinq cents francs d'amende, Vintrigner à deux ans de prison et mille francs d'amende !

Bien plus, Lecoïn et Faucier, en tant que secrétaire et administrateur de l'organisation dont SIA est l'organe, quoique rien n'ait été relevé à l'encontre d'eux-mêmes ou de cette organisation en dehors des articles précités, et qu'ils ne furent pour rien, ni directement ni indirectement, dans la rédaction ou l'inspiration desdits articles, ont été condamnés également, l'un et l'autre, à deux ans de prison et mille francs d'amende !

Opposition sera faite, mais bien que ces condamnations aient été prononcées par défaut (certains des inculpés ne pouvant se trouver à Paris le 31 juillet et une remise ayant été refusée, tous firent défaut), le fait seul de la condamnation pour un délit manifestement inexistant, et l'énormité des peines prononcées constituent une entreprise évidente pour supprimer la liberté de la presse, pour interdire, d'une façon extra-légale, en matière coloniale, toute expression d'une opinion et toute défense d'une politique n'ayant pas l'agrément du gouvernement. Un droit élémentaire et fondamental du citoyen français, celui de défendre, en tous domaines, la politique qu'il juge la meilleure, serait ainsi violé si ce jugement n'était pas réformé, lorsqu'il reviendra devant le tribunal. Il dépendra des efforts de tous ceux pour lesquels la liberté de la presse et les droits des citoyens ne sont pas de vains mots qu'il le soit.

Les productions synthétiques de l'Allemagne

Dans les conclusions de son article « Gagner du temps pour la Paix », paru dans la « R. P. » du 25 mai, Giauffret signale que la chimie synthétique atteint des résultats ignorés du grand public et que le problème des matières premières peut, en partie, être résolu sans reconquête du monde ; pétroles, textiles, caoutchoucs, nitrates, naissent chaque jour de la combinaison des éléments de l'air et de l'eau avec le carbone dont l'Allemagne est abondamment pourvue.

Il ne me paraît pas inutile de fournir sur ce point quelques précisions, tirées du discours que prononça le 13 janvier 1939 M. Raymond Berr, administrateur délégué des Etablissements Kuhlmann en prenant possession du fauteuil présidentiel de la Société des Ingénieurs Civils.

L'ammoniaque et les nitrates

de synthèse

Le 31 octobre 1838, Kuhlmann (né à Colmar en 1803) prenait un brevet sur l'oxydation catalytique de l'ammoniaque en acide nitrique. Mais la fabrication de l'ammoniaque synthétique n'est devenue industrielle que peu avant 1914, grâce aux procédés mis au point par les Allemands Haber et Bosch.

En dehors de l'Allemagne, l'industrie de l'ammoniaque et des nitrates de synthèse n'a pris un grand développement que depuis quelques ans.

L'oxydation de l'ammoniaque en acide nitrique s'effectue aujourd'hui en moins de 1/500 sec. et le nitrate de soude naturel du Chili est de plus en plus remplacé par les nitrates de chaux synthétiques et par le nitrate d'ammoniaque.

La consommation mondiale d'engrais azotés est annuellement de 16 millions de tonnes et la production d'ammoniaque synthétique dans le monde dépasse 2.350.000 tonnes.

Le recours pour la combinaison de l'azote et de l'hydrogène à de hautes pressions atteignant dans certains procédés 1.000 atmosphères a conduit à créer un appareillage entièrement nouveau, qui a permis d'aborder les réactions d'hydrogénation sous pression comme la synthèse de l'alcool méthylique ou la transformation du charbon en essence.

La synthèse de l'ammoniaque a également conduit à résoudre un problème d'une grande importance, la production économique de grandes quantités d'hydrogène.

A signaler enfin que depuis 1937 la fabrication en masse du nitrate de soude à l'aide de l'eau de mer est entrée dans la pratique industrielle.

Les carburants artificiels

Comme il est dit, ci-dessus, la technique des hautes pressions et la production massive de l'hydrogène ont rendu possible l'accès aux carburants artificiels.

L'alcool méthylique de synthèse

La synthèse de l'alcool méthylique, par soude d'une molécule d'oxyde de carbone et de deux molécules d'hydrogène, fut une révélation.

Le prix de l'alcool synthétique n'est plus que le 1/20^e de celui de l'ancien alcool provenant de la distillation du bois.

Cet alcool est un excellent carburant ; il peut remplacer l'essence à raison de 1 l. 5 pour un litre d'essence. Il a un excellent pouvoir antidétonant et peut servir pour la préparation des supercarburants.

L'hydrogénation de la houille

L'hydrogénation de la houille, sous pression, dont le principe fut découvert par Berthelot, donne de l'essence.

Bien que réalisée en 1912 par Bergius, cette hydrogénation sous pression ne devint vraiment industrielle en Allemagne qu'en 1927, lorsqu'on la pratiqua en deux phases et qu'on utilisa des catalyseurs appropriés.

La production allemande d'essence d'hydrogénation s'accroît avec rapidité et dépasse aujourd'hui un million de tonnes par an.

La synthèse Fisher

Le procédé Fisher consiste à envoyer de l'oxyde de carbone en même temps qu'un excès d'hydrogène sur des catalyseurs maintenus à une température convenable.

Il fut réalisé en 1925 ; mais il fallut dix ans de recherches, sur l'élimination des composés des gaz industriels et sur les catalyseurs, pour aboutir en 1935 à la mise au point d'un procédé qui fournit très simplement des hydrocarbures. On obtient ainsi de l'essence, des lubrifiants, des acides gras et par suite des savons. L'Allemagne va construire deux usines qui produiront 60.000 tonnes de ces « savons de charbon ».

L'industrie allemande, s'emparant du procédé Fisher, a fait en trois ans surgir de nombreuses usines d'une capacité totale de production voisine de 500.000 tonnes. Si les propriétés antidétonantes de l'essence Fisher doivent encore être améliorées, le gas oil recueilli au cours de la même réaction est d'une qualité remarquable.

Aspect économique

Si l'on ajoute, au million de tonnes d'essence d'hydrogénation, 500.000 tonnes d'essence Fisher et 600.000 à 700.000 tonnes d'alcool éthylique, d'alcool méthylique et de benzol, on voit que les Allemands parviennent à couvrir en carburants indigènes 60 p. 100 de leurs besoins.

La fabrication d'essence synthétique nécessite l'immobilisation de capitaux énormes. Il faut 4 à 5 kilogs de combustible solide pour obtenir 1 kilo d'essence.

Mais le rapport du prix du kilogramme de coke métallurgique au prix du litre d'essence à la pompe est de 1 à 13 en France et de 1 à 20 en Allemagne.

Les caoutchoucs artificiels

Les Allemands produisent le caoutchouc synthétique à partir de l'acétylène. Les Russes le produisent en partant de l'alcool de pomme de terre.

Ce caoutchouc possède l'aspect, l'élasticité, la force des caoutchoucs naturels, mais il présente, à d'autres points de vue, des qualités supérieures. Il résiste notamment beaucoup mieux à l'abrasion, à la chaleur, à la lumière, à l'ozone, et surtout aux huiles de pétrole et aux différents solvants.

C'est pendant la guerre de 14 que fut montée en Allemagne la première fabrication de caoutchouc synthétique. Depuis, les Allemands ont poursuivi leurs recherches, ils ont érigé en 1937 une première fabrique de « buna » qui peut produire 2.000 tonnes par mois, c'est-à-dire le tiers des besoins de l'Allemagne.

Le prix de revient du caoutchouc artificiel est nettement plus élevé que celui du caoutchouc naturel. Mais le prix de la matière première dans la manufacture d'objets finis intervient moins qu'on ne le pense. Dans un pneumatique vendu 60 marks en Allemagne entre une valeur de caoutchouc de 4 marks ou de 8 marks suivant qu'il s'agit de produit naturel ou de buna.

(A propos du caoutchouc artificiel tiré de la pomme de terre, M. Beer signale ce fait étonnant : 1 hectare planté d'hévéas fournit 360 kg. de caoutchouc naturel par an ; alors qu'un hectare de pommes de terre alimente une production double du produit artificiel.)

Textiles

La production des fibres artificielles dérivées de la viscosse se développe à vive allure.

La viscosse ne se borne pas à imiter la soie, mais se répand en fibres à brins courts, très bon marché, qui se substituent à la laine et au coton.

En Allemagne, où la production de rayonne est de 60.000 tonnes, la schappe passe de 20.000 tonnes en 1935 à 100.000 tonnes en 1937 et 150.000 tonnes en 1938. Elle couvre 40 p. 100 de ses besoins textiles en produits synthétiques.

Le prix de revient des fibres artificielles substituées au coton dépasse de 20 p. 100 seulement le prix du produit naturel. Les fibres de meilleure qualité destinées au mélange avec la laine coûtent 30 p. 100 de moins que celle-ci.

Conclusions

Ces productions synthétiques sont la conséquence du régime autarchique dans lequel vit l'Allemagne. Elles représentent la réaction d'un peuple qui craint l'encerclement.

Elles sont en général antiéconomiques (certains produits de synthèse sont cependant meilleur marché ou de meilleure qualité que le produit naturel correspondant) ; mais elles provoquent une recrudescence des recherches scientifiques, un grand développement des industries chimiques et, par suite de l'interdépendance de toutes les branches, une activité générale de l'industrie.

Quand elles atteignent les proportions signalées ci-dessus, les fabrications synthétiques sortent du domaine du laboratoire pour entrer dans celui de la production industrielle. Elles constituent un de ces progrès techniques qui jouent, plus que les discours des idéologues ou les querelles des politiciens, un rôle déterminant dans l'avenir des peuples.

C'est à cette poussée de découvertes qu'aboutissent les menaces d'un impossible blocus.

Pour finir, livrons aux méditations des amateurs d'embargo cette opinion de M. Berr :

« C'est une réalité encore que les fabrications « d'armements les plus considérables absorbent « plus de main-d'œuvre que de matières premières. Peu de gens, en dehors de nos milieux, mesurent cette évidence que le tonnage d'acier, appelé en temps de paix, pour la construction des cuirassés, des canons et des chars d'assaut, est, « quelle que soit l'ampleur du programme, peu « de choses en comparaison de celui qu'absorbe la « consommation civile, notamment la construction. »

Jean LEUNOIS.

PARMI NOS LETTRES

La détresse des réfugiés espagnols

Nous recevons d'un camarade de Lyon, Maurice Pfister, la lettre que voici :

Peut-être jugerez-vous utile de publier les notes suivantes concernant le camp de réfugiés espagnols de Sète. Si ces lignes tombent sous les yeux d'un camarade de la région ou d'un ami de la R.P. se disposant à partir en vacances à Sète, elles l'inciteront certainement à accomplir un geste de solidarité en faveur de ces pitoyables victimes. Nous revenons de là-bas, ma compagne et moi, encore tout bouleversés d'horreur.

A Sète, l'ancien camp de vacances, aux portes de la ville, sur la mer, a été sommairement aménagé au printemps dernier, pour recevoir un contingent de 160 grands blessés, la plupart mutilés. Il est peu de spectacles aussi douloureux que celui-là.

La surveillance exercée par des mobiles, nous a paru exempte de sauvagerie. De la froideur hostile. Et c'est déjà assez !

Nous avons pu entrer et converser presque librement. Les récits qui nous ont été faits par ces malheureux dont les moignons et les haillons disent toute leur misère, ces récits plus tragiques, plus lamentables les uns que les autres, tirent les larmes des yeux.

La nourriture au camp est passable, les soins suffisants. Un docteur sétois vient quotidiennement à l'infirmerie et contrôle un étudiant en médecine catalan, blessé et interné, lui aussi.

A part cela, dénuement total. Tout manque. Manque surtout ce que l'un d'entre ces malheureux dénomme le pain moral, c'est-à-dire la sympathie, l'affectueuse solidarité du dehors.

Rien ne saurait mieux attester l'apilissement du syndicalisme actuel et des partis politiques, que ce fait incroyable et honteux : l'isolement et la détresse dans lesquels sont laissées les victimes.

Jamais encore, ils n'avaient reçu une seule visite. De l'extérieur, personne ne s'était dérangé pour leur tendre une main fraternelle et s'enquérir de leurs besoins. Pas une parole de réconfort. Rien !

Et pourtant, il existe dans cette ville de 37.000 habitants des organisations syndicales, fortes numériquement. Et les politiciens socialistes y prédominent.

Nous leur avons apporté à différentes reprises, papier, crayons, tabac, sandales, etc... Cette semaine, nous leur adresserons un colis. Mais qu'est cela en raison de ce qui est à faire, puisque je le répète, tout manque, de ce qui est indispensable.

S. I. A. pourrait-elle s'occuper d'eux ? Il leur faudrait surtout de la correspondance, du tabac, des sandales, du linge. Ils demandent aussi de la littérature espagnole. Nous leur avons promis tout cela. Difficile promesse pour nos seuls moyens !

En ces journées de mi-juillet, tandis que les officiels palabraient et festoyaient en compagnie des fonctionnaires syndicaux tarés et des politiciens locaux de « gauche », une révolte du désespoir éclatait à Agde, à 20 km. de Sète. La gendarmerie alertée rétablit promptement l'« ordre » en employant les méthodes qui lui sont coutumières. Encore une facile victoire de la démocratie.

Comme le dit notre camarade Pfister, et comme nous l'avons nous-mêmes constaté, ce qui manque le plus, maintenant, à nos camarades espagnols c'est le réconfort moral. Réconfort que suffit toujours à leur apporter la visite d'un camarade français.

Aussi insistons-nous à nouveau auprès de ceux de nos camarades qui se trouvent soit d'une façon permanente, soit au cours de leurs déplacements, près d'un camp de réfugiés, pour qu'ils y

aillent. Comme, dans beaucoup de camps, on ne laisse voir que les réfugiés qu'on demande nominativement, on peut nous demander préalablement des noms.

Le travail forcé en A.O.F.

Au sujet de l'article de Villers le camarade Faure, secrétaire du Centre de liaison antiimpérialiste, nous adresse la lettre suivante que nous faisons suivre d'un nouveau témoignage accablant sur le travail forcé en A.O.F. :

Chers amis,

Vous avez publié dans votre numéro du 10 juin un article vengeur sur la façon dont sont recrutés les travailleurs pour le compte des requins de la Côte d'Ivoire.

Toutefois il est dit dans cet article que les commandants de cercles ne donnent pas positivement des ordres pour recruter des travailleurs de force et se contentent d'une pression morale sur les chefs de villages pour que ces derniers satisfassent aux désirs des employeurs qui leur sont présentés.

Ceci n'est pas exact et, tout comme autrefois, les commandants de cercles continuent à ordonner le recrutement forcé et ne se donnent pas la peine de présenter les employeurs, lesquels attendent tranquillement qu'on leur amène leur bétail sur place. La lettre ci-jointe en fait foi. Plusieurs lettres de ce genre ont été rédigées, malgré des difficultés que vous pouvez penser, et envoyées à la Ligue de Défense de la Race nègre. Cette dernière les a transmises (sauf une qu'elle a gardée à titre de témoignage) au ministère des Colonies, qui niait la réalité du travail forcé en A.O.F. La Commission d'enquête de M. Guernut a aussi été saisie.

Malgré ces réclamations formelles et signées rien n'a été fait par le gouvernement pour libérer ces gens.

Dans le cas où vous pourriez faire cette publication nous vous en remercions.

Le secrétaire : FAURE.

Lettre adressée au Président de la Ligue de Défense de la Race Nègre.

Abidjan, le 11 septembre 1938.

Cher monsieur,

Je viens vous soumettre la situation embarrassante dans laquelle je me trouve en ce moment en vous priant de me délivrer par vos moyens.

J'ai été pris de force dans mon village pour venir travailler à Abidjan, en qualité de manœuvre, pour le compte d'une société dénommée « L'Union d'Entreprises Coloniales » dont le directeur, M. Bateau, se trouve en France : 52, Allée Monthyon à Pavillons-sous-Bois (Seine).

Cette obligation ne m'ayant pas paru de droit, j'ai manifesté ma surprise à mon chef de village. Mais ce dernier m'a répondu n'y être pour rien et que, ce faisant, il n'obéit qu'aux ordres du commandant de cercle.

Mon chef de village m'a fait connaître encore que le commandant de cercle lui a dit avoir reçu, de M. le gouverneur Mondon, des ordres pressants pour engager de force, à tout prix, plus de 250 hommes qui seraient affectés à la construction du nouveau port d'Abidjan.

Arrivé à Abidjan, je suis mis à la disposition de la société dont je cite le nom plus haut, qui est chargée des travaux du port.

Cette société m'emploie au dur métier de carrier. Ce métier, non seulement n'est pas de mon goût, mais est susceptible de corrompre ma santé.

Je travaille sous le soleil toute la journée: de 6

heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures, ce qui totalise 11 heures de travail par jour.

Je gagne 2 fr. 50 par jour.

Sur ces 2 fr. 50, 1 franc est prélevé par le gouvernement pour payer des « timbres de pécule » qui sont apposés sur mon carnet de contrat (1). (J'ai de la peine à appeler « contrat » cette façon d'employer les gens de force.)

Je gagne ainsi après 6 mois de travail : $2,50 \times 180$ jours = 450 francs moins 180 francs = 270 francs.

Je suis mal vêtu : 1 couverture de coton pour les 6 mois. Pas de savon pour me laver et laver ma couverture.

Je suis mal nourri : 250 grammes de riz pour midi, 200 grammes pour le soir, avec, souvent, 1 boîte de « corned beef », et, quelquefois, 200 à 250 grammes de viande de bœuf.

Pour toute la durée de mon « contrat », cette nourriture ne varie pas.

J'ai dû me déplacer avec ma femme et mon enfant. Les nuits, ma famille tremble de froid, car mes collègues et moi nous sommes abrités sous un hangar dont la toiture est en tôle ondulée.

J'ai pensé de m'évader, mais mon village est très loin et ma femme et mon enfant pouvaient mourir de faim en cours de route.

Je n'accepte pas de travailler volontairement pour les blancs pour les raisons que voici :

1° les traitements dont je suis l'objet ne sont pas humains;

2° mon salaire est absolument insuffisant;

3° je cultivais la terre dans mon village, métier que je préfère à tout autre.

Signé : Mimédon Bikie.

De plus en plus fort !

POUR UN ARTICLE DE JOURNAL WEITZ EST ARRETE PREVENTIVEMENT ET MIS AU DROIT COMMUN !

Pour la première fois en France, depuis des temps immémoriaux, une arrestation préventive a eu lieu pour délit de presse : celle du camarade Lucien Weitz poursuivi pour un article de *la Jeune Garde*, l'organe des jeunesses du Parti socialiste ouvrier et paysan.

L'inculpation est celle rituelle de « provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste », — bien qu'aucune phrase de l'article ne s'adresse à des militaires et que le Parti socialiste ouvrier et paysan auquel appartient Weitz n'ait rien d'anarchiste, étant un parti électoral.

L'arrestation préventive de Weitz, contrairement à toutes les traditions, sa mise au régime de droit commun, contrairement non seulement aux traditions républicaines mais à celles de l'Empire, montrent à quel point est déjà parvenue la fascistisation de la France. Après avoir emprunté à Napoléon-le-Petit le système des décrets-lois, Daladier retire aux défenseurs de la liberté le régime d'humanité que celui-ci leur avait accordé.

Nous sommes tombés plus bas que sous l'Empire !

NOTES

D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE

« REPOPULATION »

On a bien raison de dire que la seule chose qu'apprend l'histoire, c'est qu'elle n'apprend rien. Une nouvelle preuve en est dans l'offensive de nos « repopulateurs ». Tous ces gens qui s'imaginent que faire des enfants c'est affaire de propagande, de correctionnelle et de « moralité » !

Cependant aucune question n'est plus simple ; pour aucune les enseignements de l'histoire ne sont aussi limpides.

Par un réflexe tout naturel l'humanité proportionne sa progéniture aux possibilités de production. Lorsque celles-ci augmentent, on fait beaucoup d'enfants, la population croît ; lorsqu'elles n'augmentent pas, on limite le nombre de ses enfants de manière à ce que la population reste invariable, ou à peu près.

Certains cas sont de véritables expériences de laboratoire à cet égard. Ainsi, dans l'Inde, au Pendjab, de grands travaux d'irrigation transformèrent, il y a quelques dizaines d'années, sur de larges surfaces, des déserts en oasis ; la capacité de produire, et, par suite, de se nourrir s'étant de ce fait prodigieusement accrue, la population s'est, elle aussi, prodigieusement accrue. On cite, par exemple, la colonie de Lyallpur où, en vingt ans, le nombre des habitants est passé de 60.000 à 1.100.000. Certes, une partie de ces nouveaux habitants était des immigrants, mais la majorité provenait de l'accroissement naturel, chaque famille étant devenue d'une prolificité extraordinaire.

A l'autre bout de l'échelle, les peuples « sauvages » dont le degré de civilisation, c'est-à-dire la capacité productive, reste presque complètement invariable, pratiquent tous, à une échelle considérable, l'avortement et l'infanticide, qui sont chez eux de véritables devoirs sociaux : aussi bien les Fuégiens de la Terre de Feu que les Esquimaux des régions arctiques, aussi bien les Polynésiens des îles que les Indiens du continent.

C'est cette même règle qui agit dans notre monde, comme autrefois dans le monde gréco-romain.

Nous venons de parcourir une ère de progrès technique accéléré, donc d'accroissement de possibilités de production. En conséquence, durant tout ce temps, c'est-à-dire durant tout le siècle dernier, la population européenne s'est fortement accrue : elle a plus que doublé en cent ans. Elle a commencé par s'accroître dans les pays qui furent en tête du progrès technique, France, et, surtout, Angleterre, puis elle a gagné les pays voisins au fur et à mesure que le progrès technique s'y implantait : d'abord l'Allemagne, puis la Russie. L'accroissement de la population dans tous ces pays a

été de pair avec l'« industrialisation », comme au désert il va de pair avec l'irrigation. Mais, lorsque le progrès technique s'est tassé, que l'industrialisation n'a plus eu l'occasion de progresser, la population a cessé, elle aussi, d'augmenter : en France et en Angleterre la population est depuis longtemps stationnaire, en Allemagne elle y augmente beaucoup moins qu'il y a quarante ans, par contre, elle est encore en plein essor en Russie.

Il va de soi que cette suppression de l'augmentation de la population n'est possible, du moment qu'on continue à faire l'amour, qu'au moyen de l'infanticide et de l'avortement comme chez les sauvages, ou par des procédés plus subtils comme ceux dits anticonceptionnels — dans tous les cas, par des actes voulus. Le nombre des enfants et les moyens de subsistance (ou de production, ce qui revient au même) sont aussi étroitement liés chez les Européens civilisés du vingtième siècle que chez les Tasmaniens paléolithiques, et la concordance ne peut être obtenue chez les uns comme chez les autres que par les mêmes moyens, tout au plus perfectionnés. La limitation des naissances n'est pas le produit du luxe, de la richesse et de la mollesse, elle ne fait que les accompagner parce que, comme le luxe, la richesse et le bien-vivre, elle est la conséquence d'une période d'accroissement de production venant de se terminer.

L'ANGLETERRE ACHARNÉE CONTRE LA DEMOCRATIE : APRES LA REPUBLIQUE ESPAGNOLE ET LE MEXIQUE, LA NOUVELLE-ZÉLANDE !

La Cité de Londres et ses commis, les ministres du gouvernement Chamberlain, poursuivent avec acharnement leur besogne d'écrasement de la démocratie et du socialisme partout où ceux-ci parviennent tant soit peu à s'établir. Après avoir assassiné la République espagnole — M. Blum faisant fonction d'homme de main — et essayé d'assassiner la République socialisante mexicaine, Londres n'hésite pas maintenant à s'en prendre à une partie de son propre « Empire », à un dominion britannique : la Nouvelle-Zélande.

On sait que la Nouvelle-Zélande a, depuis plusieurs années, un gouvernement travailliste. Ce gouvernement n'a pas fait, à proprement parler, du socialisme : il ne s'est livré à aucune expropriation, aucune socialisation, mais il a essayé d'améliorer quelque peu le sort matériel des travailleurs, au moyen d'une législation sociale assez poussée. Cela a suffi pour que tout le capitalisme britannique, celui de la banque et celui de l'industrie — la banque menant la danse — ait décidé sa mort, et la poursuive par tous les moyens.

En octobre dernier il y eut en Nouvelle-Zélande des élections générales. Toute la finance britannique donna à fond pour que la majorité travailliste ne fût pas réélue. On organisa la panique financière, le chantage à la monnaie : en un seul jour, une seule banque vendit sur le marché des changes un million de livres néo-zélandaises. Le coup était si puissamment monté que la Cité se croyait sûre du succès ; dans les jours qui précédèrent l'élection, la Bourse de Londres monta. Mais, va te faire fiche ! les Zélandais ne se laisserent pas impressionner, et ils renvoyèrent au Parlement une majorité travailliste accrue, ayant 28 députés de plus que tous les autres partis réunis. La Bourse de Londres dégringola.

Cependant la Cité ne se tenait pas pour battue.

Un lourd emprunt — de 17 millions de livres — contracté par les anciens gouvernements de la Nouvelle-Zélande sur le marché de Londres vient à échéance à la fin de cette année. La Nouvelle-Zélande, qui n'a guère plus d'un million d'habitants, ne peut naturellement trouver chez elle de quoi rembourser une somme aussi élevée (3 milliards de francs) ; son ministre des Finances, Walter Nash, est donc venu à Londres négocier le renouvellement de cet emprunt, mais il s'est heurté à un refus formel, tant de la part des banques que de celle du gouvernement anglais.

Le gouvernement travailliste néo-zélandais a institué pour les travailleurs de Nouvelle-Zélande un salaire minimum, il a augmenté les pensions de retraite et les indemnités de chômage, il exécute un programme de grands travaux, il assure aux paysans des prix rémunérateurs pour leurs produits, et il projette de nationaliser la banque d'émission et d'instituer un contrôle sur les autres banques. Eh bien ! c'est très simple, la réponse de la Cité et de Chamberlain a été la suivante : on n'assurera le renouvellement de l'emprunt qu'à la condition que toutes ces réformes soient supprimées, qu'à la condition que l'ouvrier et le paysan soient ramenés à la portion congrue, et que le banquier redevienne roi.

En somme la finance exige des travaillistes de Nouvelle-Zélande pour le renouvellement de leur emprunt la même chose exactement que ce qu'elle a exigé de Daladier pour venir au secours des finances françaises.

Mais les Néo-Zélandais ne sont pas aussi bêtes que les Français. Et puis, surtout, ils ont un peu plus de courage. Ils refusent de s'incliner devant le diktat Montagu-Chamberlain. Nash a déclaré :

Si je n'aboutis pas dans ma mission, si la Grande-Bretagne nous refuse l'aide que nous lui demandons, je retournerai en Nouvelle-Zélande dire au peuple qu'il a été abandonné par les siens et qu'il doit, par suite, chercher ailleurs de l'argent et des marchés. Et quand le peuple connaîtra la vérité, je suis sûr que tout le pays sera derrière nous, *quelque mesure que nous décidions.*

Paroles lourdes de menaces. Aussi, le gou-

vernement anglais a-t-il commencé à s'incliner : l'emprunt n'est pas encore renouvelé, mais des crédits commerciaux ont été accordés.

A l'heure actuelle, c'est sur le front du Mexique et de la Nouvelle-Zélande — et non, certes, sur celui du pays de la dictature des « colonels » et des « maréchaux » — que se livre la bataille pour la démocratie.

DEVANT LE MEXIQUE LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET HOLLANDAIS METTENT LES POUCES

Pour le Mexique une bonne nouvelle. Les statistiques que nous avons récemment publiées ont montré que le boycott franco-britannique était inopérant. En conséquence les gouvernements français et hollandais lâchent.

Un récent jugement du tribunal du Havre a débouté les ex-proprétaires des puits de pétrole mexicains qui avaient fait saisir au Havre un chargement d'essence du gouvernement mexicain. Le tribunal déclare que, chaque Etat étant souverain, il n'a pas à juger de la légitimité des expropriations opérées par le gouvernement mexicain, et qu'en conséquence ledit pétrole n'est pas du pétrole « volé ». C'est l'évidence même ; mais c'était aussi évident au mois d'octobre dernier, date à laquelle un référé du président du tribunal faisait cependant opérer la saisie.

Quelques jours après le jugement du Havre, un jugement du tribunal de Rotterdam, s'appuyant sur les mêmes raisons juridiques, faisait également lever la saisie du pétrole mexicain immobilisé, lui aussi, depuis quelque dix mois, dans le grand port hollandais.

Bien entendu, tant en France qu'en Hollande, le pétrole de l'Etat mexicain serait resté saisi *sine die* si le Mexique n'était pas parvenu à écouler toute sa production, comme c'est maintenant le cas, du fait des achats de l'Allemagne et de l'Italie.

ENCORE UN PAYS TOTALITAIRE OU S'ETABLIT LE CAPITALISME D'ETAT

C'est de la Bolivie dont je veux parler. On se rappelle qu'un coup d'Etat y fut fait il y a deux mois environ, le Parlement dissous et un régime dictatorial autoritaire établi.

Ce nouveau régime vient d'instituer :

1° le monopole de l'Etat pour le commerce des minerais ; c'est l'Etat qui achètera tous les minerais produits par les mines boliviennes, et les vendra lui-même à l'étranger. Ce n'est pas là quelque chose d'insignifiant si l'on songe que la Bolivie est le plus gros producteur d'étain du monde, et que l'exportation des minerais constitue la quasi-totalité de ses exportations, de sorte que la mesure prise équivaut pratiquement à l'établissement d'un monopole général du commerce extérieur (au moins à l'exportation) ;

2° la réduction à 5% des dividendes qui pourront être transférés à l'étranger par les sociétés. Comme, en Bolivie, presque tous les

actionnaires sont étrangers, cela équivaut à une limitation générale des dividendes à 5%.

On voit qu'en Amérique tout comme en Europe, le régime politique totalitaire et le régime économique du capitalisme d'Etat sont étroitement liés.

THAÏLANDE

Peut-être avez-vous lu dans un coin de votre journal cette nouvelle en trois lignes : le Siam a décidé de s'appeler désormais Thaïlande.

Nouvelle sans importance, vous êtes-vous dit ; pas plus d'importance que lorsque la Perse décide de s'appeler Iran, ou Alais de s'orthographier Alès.

Je n'en suis pas sûr. Car il y a vraisemblablement dans ce changement de dénomination l'affirmation d'un nouvel expansionnisme.

Thaïlande ça veut dire, bien certainement, le pays des Thaïs. Or Thaï c'est le nom d'une race. Une race à laquelle appartiennent les Siamois, mais qui *n'est pas limitée aux Siamois*. La plus grande partie des Thaïs sont en dehors du Siam, dans les trois pays voisins. En Indochine française, la moitié du Laos et la plus grande partie du Tonkin (sauf le delta) sont peuplées de Thaïs ; une partie de la Birmanie britannique du Nord est habitée exclusivement par des Thaïs ; dans le Yunnan enfin, cette grande province chinoise qu'un chemin de fer français réunit au Tonkin, et sur laquelle louché depuis toujours l'impérialisme français, la majorité de la population est Thaï.

Il est donc bien probable qu'en décidant de se nommer Thaïlande, le Siam entend proclamer, dès maintenant, ses titres à la possession de toutes ces régions.

Comme, d'autre part, le Siam est un pays dont la force n'est pas à dédaigner, un pays dont l'outillage économique (par exemple le réseau des chemins de fer) est plus développé que celui de l'Indochine française, et qu'en outre, le Siam est, depuis quelques années, assez étroitement uni au Japon, Thaïlande, c'est un nouvel ennemi qui paraît à l'horizon pour la France et l'Angleterre.

REYNAUDERIES

On se rappelle peut-être qu'en avril dernier, lors de l'avant-dernier grand train de décrets-lois, j'avais commenté la nouvelle annoncée par la presse quotidienne de la création de nouveaux Bons de la Défense nationale, émis en plus du maximum légal, mais sous un autre nom. Ces Bons n'ayant pas vu le jour, j'ai rectifié dans la *R.P.* du 10 mai, en me demandant si Reynaud avait reculé au dernier moment devant une mesure qui était la négation même de la fameuse législation Poincaré de 1926, sanctionnée par la Constitution.

Or Reynaud n'avait pas reculé ; il avait seulement ajourné ; les nouveaux Bons virent le jour, le mois suivant, sous le nom de « Bons d'armement », mais l'opération eut lieu en deux temps.

Dans un premier temps, Reynaud fit émet-

tre, en plus des Bons de la Défense nationale à deux ans, des Bons de la Défense à trois ans, l'émission de ceux-ci devant être compensée par une annulation correspondante des Bons à deux ans afin de ne pas dépasser, au total, le maximum légal : rien de plus correct, rien de plus orthodoxe. Mais dès qu'un nombre suffisant de Bons à trois ans fut souscrit, on passa à la seconde partie de l'opération : les Bons à deux ans de la Défense nationale furent supprimés, et, en même temps, Reynaud créait de nouveaux Bons à deux ans, absolument identiques à ceux qui étaient supprimés, mais... portant un autre nom : s'appelant Bons d'armement au lieu de Bons de la Défense. Et comme la loi ne fixe un maximum que pour les Bons dits de la Défense nationale, lesdits Bons, ayant été changés de nom, peuvent être émis en quantité illimitée, sans contrevenir, quant à la lettre, mais très certainement quant à l'esprit, à la loi constitutionnelle de 1926.

Le tour est joué !

Il n'en reste pas moins que l'œuvre de Poincaré de 1926, qui, en fixant un plafond aux Bons à court terme et en organisant leur remboursement progressif, avait pour but de supprimer cette menace formidable et constante pour le Trésor que sont ces dizaines de milliards de Bons qui arrivent à échéance chaque jour pour des sommes considérables, se trouve totalement démolie. Reynaud a rétabli la cause d'insécurité de la Trésorerie qui avait existé de 1917 à 1926.

Evidemment, c'est une grande nouveauté.... et un grand progrès !

QUI A ETE VAINQUEUR EN MONGOLIE ?

Depuis que j'ai posé la question : « Qui a vaincu dans les combats d'aviation de la frontière mongolo-mandchoue, les Japonais ou les Russes ? » — des combats d'infanterie ont succédé aux combats d'avions, et les Japonais ont annoncé avoir rejeté, après quelques jours de combat, les troupes russes installées sur la rive mandchoue de la rivière qui, d'après eux, constitue la frontière. Je n'ai pas vu de communiqué russe démentant le fait.

D'autre part les dernières nouvelles de Moscou apportent un élément qui aide à faire supposer de quel côté fut la victoire : le général de la première armée d'Extrême-Orient, Stern, le général commandant l'aviation de l'armée d'Extrême-Orient, Lapin, et le haut-commissaire russe en Mongolie, Tairoff, ont été « disgraciés » : ils ont été privés de leurs décorations et de leurs fonctions, et, probablement, ils sont aussi, comme toujours en pareil cas, en prison ou... morts. Tout comme Blücher, maréchal commandant en chef les armées d'Extrême-Orient, l'an dernier, après les combats de Tcheng-Kou-Feng.

Or, après une victoire... on ne limoge généralement pas les chefs.

R. LOUZON.

JOURNAUX LIVRES, REVUES

Antoine de Saint-Exupéry : TERRE DES HOMMES
(Editions de la N.R.F.).

On m'assure que la « critique » aurait mal accueilli ce livre.

Si cela était, il faudrait la plaindre.

Peut-être quelques chapitres manquent-ils de resserrement ; — peut-être quelques idées sont-elles reprises trop souvent avec des mots ou des images trop semblables et l'on pourrait entrer dans le jeu littéraire et disputer si ce sont là négligences de réalisation ou volonté d'appuyer sur les thèmes du livre.

Mais nous ne participons pas au jeu littéraire. Ce qui compte, c'est la gravité du ton de l'auteur penché sur la noblesse de l'homme.

Merci, Saint-Exupéry laisse au musée cet aviateur que la guerre avait lâché sur le monde, pré-tentieux et assoiffé de la vanité du plaisir. Il montre de loyaux artisans, maîtres de leur outil, de leur vie et de leur bonheur.

Bonheur d'avoir une vie toute pleine à l'heure où tant de vies sont une accumulation sordide de travaux, de distractions, de bâillements et de plaisirs sans âme. L'aviation est un rude métier qui, comme celui du paysan-montagnard, met l'homme au contact des forces éternelles : le vent, la mer, le désert, le nuage, la tempête. Pour ce métier, l'avion est un outil comme la charrue. Et cet outil révèle la Terre comme la charrue révèle un champ, — la Terre avec ses plaques et ses rubans de vie, mais aussi avec l'immensité de ses déserts de sable, de roches, de montagnes, de neiges. Et peut-être, par cet outil, se crée-t-il une légion d'hommes qui seront vraiment les hommes de cette planète arrondie sous leurs ailes — d'hommes qui penseront les problèmes de l'homme à l'échelle de la Terre !

Les nécessités de l'outil-avion ont fait des hommes qui s'en servent — et le servent — des « camarades ». Et ce mot sonne là avec sa gravité d'airain. Camarades, ceux avec qui l'on partage l'expérience des lignes et du matériel ; ceux avec qui l'on part, ceux avec qui l'on lutte côte à côte, ceux avec qui on arrive — ou bien l'on meurt ; ceux qui vous confient leur destin et à qui l'on confie le sien sans homélie ; camarades, ces hommes qui se groupent, s'éloignent, se regroupent, se dispersent et qui pourtant dispersés continuent à puiser dans la force sûre de l'équipe.

Qu'on me permette une parenthèse : ce sens de la camaraderie d'hommes attelés à la même tâche a été une des forces de notre syndicalisme. Peut-être s'y perd-il à travers la combine politicienne. Je voudrais attester qu'un jour au moins je l'ai senti dans toute sa plénitude. C'était aux jours qui ont précédé le 30 novembre. Autour de nous, il y avait tous ceux qui disaient : « Vous serez seuls et sacrifiés. » Mais je faisais le tour de ma ville et le tour de mon département et puis le tour de la France et je voyais, plantés dans notre corporation d'instituteurs, les vieux camarades qui tiendraient solides comme des troncs et pourtant autour d'eux des grappes d'hommes et je disais : « Ici, ici, là, là, là, il y a des camarades, je connais leur visage, leur voix, leur volonté ; ils tiendront quelles que soient les menaces et les manœuvres ! » Ceux qui sourient devant ce mot « camarades » ne savent point ce que peut représenter de force la camaraderie de quelques centaines d'hommes liés dans l'espace par une volonté commune — au milieu de l'affaissement général.

L'avion a révélé à ses serviteurs la Terre, il les a enveloppés de camaraderie — mais par-dessus tout, il a révélé à Antoine de Saint-Exupéry l'homme.

L'homme il le reconnaît chez le Bédouin farouche, et il le recherche dans un convoi de Polonais émigrants réduits pourtant au sort de bétail. De Saint-Exupéry pense que la noblesse de l'homme existe, a existé, pouvait exister dans tous les êtres humains. Mais elle a été anéantie par le poids des iniquités sociales, comprimée par tous les conformismes, déformée par les mensonges de l'éducation. Et il y a dans l'individu le plus brute « un peu de Mozart assassiné. »

Comment l'empêcher d'être assassiné, c'est un problème que Saint-Exupéry n'affronte guère. Pour lui l'essentiel est que l'homme soit révélé à lui-même — qu'il soit porté à se surpasser, ce qui n'exige aucune mise en scène :

« Il faut que l'homme acquière le sens de sa responsabilité et de la grandeur de sa tâche :

« Il (Guillaumet) fait partie des êtres larges qui acceptent de couvrir de larges horizons de leur feuillage. Être homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. »

Pour cette révélation de l'homme, il y a les grands métiers libres ; il y a l'amour, tous les amours, mais il y a aussi la haine ; il y a la guerre, mais il y a aussi la haine de la guerre.

Ici, il me faut marquer une réserve. Saint-Exupéry écrit parlant d'un milicien de l'armée d'Espagne :

« Je me moque bien de connaître s'ils étaient sincères ou non, logiques ou non, les grands mots des politiciens qui l'ont ensemencé. S'ils ont pris sur toi, comme peuvent germer des semences, c'est qu'ils répondaient à tes besoins. Tu es seul juge. Ce sont les terres qui savent reconnaître le blé. »

Non, il n'est pas indifférent que les « grands mots » des politiciens ou des moralistes soient logiques ou non. L'homme n'a pas à crever pour les mots vides dont on fait des idoles. L'homme ne peut se sacrifier que pour l'homme — car seul l'homme qui veut être est plus grand que l'homme qui est. Mourir pour son navire chargé d'hommes, mourir en bâtissant, en explorant, en inventant, en expérimentant, oui. Mourir pour des pseudo-libertés, des pseudo-démocraties, des pseudo-patries, c'est demander l'abandon de la lucidité. La noblesse de l'homme est un fruit vide sans la lucidité. Et Saint-Exupéry le sait bien qui dénonce « les idoles carnivores » et qui ajoute :

« Pourquoi nous haïr ? Nous sommes solidaires, emportés par la même planète, équipage d'un même navire. Et s'il est bon que des civilisations s'opposent pour favoriser des synthèses nouvelles, il est monstrueux qu'elles s'entredévorent. »

« Ce que j'ai fait, je te le jure, pas une bête ne l'aurait fait », dit au lendemain d'un long péril Guillaumet à Saint-Exupéry. C'est le cri même du courage de l'homme, du courage sans forfanterie.

Notre époque semble être celle des matamores. On ne voit qu'eux sur tous les devants de la scène et ils nous assourdissent de leurs défis en toutes les langues.

C'est pourquoi, c'est un signe que, dans ce monde pourri de la littérature, quelques-uns se refusent aux gesticulations bruyantes du mélodrame. Et il faut leur prêter notre oreille et notre cœur.

Car les matamores dérivent vers le rocher de la guerre. Qu'ils se dégonflent devant lui — ou qu'ils glissent dans le sang, la peur au ventre, l'instant n'est pas loin où l'immense humanité qui besogne sous leur loi, pourra les regarder, mépris aux dents.

Il restera aux voix graves qui, un peu partout, chantent en sourdine leur hymne au métier, à l'effort, à la simplicité, à l'homme vrai et exact, à s'unir pour promouvoir un ordre nouveau qui balayera à la fois les fleurs fanées et les prudences paresseuses de la petite bourgeoisie et les éclairs, les oripeaux, les fanfares et les parades d'un romantisme qui caricature l'homme — ce bon bougre. — B. GIAUFFRET.

RENAISSANCE DU SYNDICALISME

LA QUINZAINE

L'attaque contre les services publics parisiens

Le dernier « train » de décrets-lois en comporte un qui détruit l'ensemble des avantages acquis depuis de nombreuses années par les travailleurs des services publics de Paris et du département de la Seine.

Nos camarades étaient parvenus par leur action syndicale à un statut supérieur sur certains points à celui des fonctionnaires de l'Etat, Paul Reynaud a trouvé cela d'autant plus intolérable que ledit Etat est parfois appelé à couvrir le déficit de la ville et du département. D'un trait de plume, Paul Reynaud supprime ce statut.

Licenciements par milliers à la S.T.C.R.P.; licenciements au métro; suppression de l'avancement à l'ancienneté et rétablissement du « choix », c'est-à-dire du favoritisme; application de l'aumône de 100 francs accordée aux fonctionnaires, mais alignement des traitements sur ceux des fonctionnaires, c'est-à-dire diminution des traitements; alignement identique du régime de maladie, en attendant celui des retraites.

Tous les services publics sont frappés, tous, sauf la police, qui garde les avantages acquis, et dont les effectifs vont encore être augmentés de près de 1.000 unités. On gouverne ou on ne gouverne pas !

Il me paraît inutile de discuter longuement autour des causes de cette attaque brusquée. J'en vois pourtant deux principales qui ne devront pas être oubliées par les militants désireux d'organiser une riposte ayant un peu plus d'efficacité que les ordres du jour et les discours.

La première, c'est que le mouvement syndical n'aurait pas dû, là comme ailleurs, se lier les mains par la revendication d'une politique de fermeté et d'énergie en matière internationale. Une telle politique se paye. Elle exige beaucoup d'argent. L'Etat n'est pas riche. Si vous réclamez la politique de fermeté, vous ne pouvez vous insurger quand on vous demande d'en faire les frais.

La seconde, c'est que la défection des services publics parisiens dans la grève du 30 novembre 1938 devait forcément se payer un jour. Si Paul Reynaud frappe avec aulant de force sur nos camarades, c'est que l'échec total du 30 novembre chez eux lui a paru permettre de frapper en toute tranquillité ! Puisse-t-on s'en souvenir !

Que vont faire les services publics parisiens ?

Ils semblent, pour l'instant, assez peu préparés à la riposte. Sans doute vont-ils discuter, aménager, essayer de reprendre une partie de ce qui leur est enlevé. Mais il paraît malheureusement probable que l'essentiel de ce qu'a voulu Paul Reynaud sera obtenu.

Il leur est impossible, en tout cas, de mettre comme par le passé leur espoir dans « leurs »

élus les conseillers généraux et les conseillers municipaux.

Chacun sait que c'était surtout sur les conseillers que se reposaient de leur sort les travailleurs de la ville et du département, et l'on n'a pas oublié que plusieurs militants des syndicats de services publics ont réussi à se faire élire à l'hôtel de ville et même à y occuper d'importantes fonctions.

Finis cela. Le décret-loi du 29 juillet déclare en son article 1^{er} que les délibérations du conseil général contraires aux stipulations nouvelles sont nulles de plein droit. Et en son article 15 le même décret décide qu'à l'avenir toute mesure, directe ou indirecte, visant les règles et conditions de rémunération des personnels intéressés ne pourra être prise que par le préfet de la Seine, après approbation du ministre des finances et du ministre de l'intérieur.

En somme, toutes les conditions de travail des services publics parisiens dépendent maintenant du gouvernement. Avec la prorogation de la Chambre, y a-t-il beaucoup de chances pour que le gouvernement change d'ici 1942 ? Il paraît y en avoir peu, et on doit craindre que cette œuvre de réaction n'ait des effets non seulement profonds, mais durables.

En d'autres temps, un tel retour en arrière aurait provoqué d'énergiques ripostes.

Nos camarades peuvent-ils songer à la grève, réponse naturelle à de telles provocations ?

Hélas ! le souvenir du 30 novembre, et des réquisitions, n'est pas encore bien loin.

D'autre part, trop souvent les mouvements des services publics parisiens furent décidés pour des raisons politiques, par des dirigeants syndicaux dont les préoccupations sont fréquemment extra-syndicales, pour que la « base » ait conservé confiance en la grève. Nos lecteurs n'ont pas oublié comment, en particulier, le parti communiste déclenchait à son gré des grèves dans les transports en surface. Cela aussi se paye.

Alors ? Que peut-on faire ? Rien ?

C'est à voir. La chose essentielle serait évidemment, d'abord, un redressement syndical. Pour lutter, il faut à la tête des syndicats des hommes décidés à lutter, décidés aussi à se maintenir exclusivement sur le terrain des intérêts de leurs mandants.

En un certain sens, le décret-loi de Paul Reynaud est une conséquence de l'intrusion de la politique dans les syndicats des services publics parisiens. Dans la mesure où ces organisations sont la proie des partis, elles se sont vouées à l'incapacité. Et la mesure fut, jusqu'ici, énorme. Toutes ou presque sont aux mains des staliniens, même le vieux « Central » des municipaux.

Mais il ne suffirait pas de se débarrasser de la politique, de toute la politique, communiste, socialiste ou autre, pour redresser la situation.

Il faudrait aussi, pour résister à l'offensive gouvernementale, rechercher les moyens pratiques pouvant remplacer la grève quand celle-ci n'est pas possible comme cela paraît être le cas actuellement.

C'est encore dans le vieil arsenal syndicaliste qu'on trouverait les meilleurs.

Vaici un exemple. Les licenciements dans les T.C.R.P. n'ont pas seulement été précédés par la suppression de certaines lignes; ils ont été précédés aussi par une accélération de la marche sous forme de la suppression des arrêts obligatoires. Depuis plusieurs mois, les autobus parisiens ne s'arrêtent aux arrêts que si les voyageurs qui veulent descendre sonnent, ou si ceux qui veulent monter font signe au machiniste. En général, le personnel s'est soumis à cette mesure, sans se rendre compte qu'elle allait permettre de réduire la durée des parcours, et que, grâce à cette réduction, les besoins de personnel allaient devenir moins importants, d'où la possibilité de licenciements.

L'accélération de la marche affecte aussi le public. Outre la désorganisation des lignes, principalement en banlieue où le passage de l'autobus aux heures fixées ne peut être assuré régulièrement, puisque sa marche dépend du nombre de fois qu'il devra s'arrêter, la suppression des arrêts obligatoires a déjà provoqué plusieurs accidents graves, ces arrêts ayant été fixés naguère surtout aux croisements principaux ou dangereux du parcours. Le public est-il toujours en sécurité sur les voitures? L'accélération de la marche déterminant un excès de fatigue du conducteur, puisque le nombre des parcours à accomplir par lui est augmenté, il y a risque d'augmentation des accidents.

Si les conducteurs et les receveurs de la S.T.C.R.P. se mettaient d'accord pour observer de nouveau tous les arrêts obligatoires, ce qui reviendrait à supprimer l'accélération de cadence qui leur a été imposée, ils feraient d'une pierre deux coups: ils rendraient plus difficiles les licenciements de ceux des leurs qui sont menacés, et ils serviraient les intérêts du public qui, vraiment, n'en a plus pour son argent.

Cette simple action directe serait possible, pour peu que sur chaque ligne l'initiative en fût prise par quelques gars décidés qui, sans fla-fla, entraîneraient leurs camarades. Au surplus, il serait impossible à la société de la réprimer. Comment prouver que les arrêts observés par la voiture n'ont pas été demandés, soit par un voyageur désireux de descendre, soit par un voyageur désireux de monter. On ne peut mettre un mouchard dans chaque voiture et à chaque arrêt! Il en faudrait trop!

Lorsqu'il ne peut répondre par la grève à une offensive patronale ou gouvernementale, le syndicalisme dispose d'une quantité d'autres moyens qui ne sont pas moins efficaces, qu'on résumait naguère dans la formule: «A mauvaise paie, mauvais travail», formule qu'il ne s'agit pas de reprendre dans les services publics, mais dont on peut aisément retrouver les effets dans l'application stricte des règlements. La plupart des règlements sont en effet tels, dans les services publics parisiens, que si l'initiative du personnel n'intervenait pas, rien ne fonctionnerait à la satisfaction des usagers.

Quand un gouvernement se permet de rompre unilatéralement le contrat qui liait les administrations à leur personnel, celui-ci est fondé, en droit et en fait, à réagir par tous les moyens à sa disposition.

Il lui suffirait de vouloir.

M. CHAMBELLAND.

Dans les Fédérations

EMPLOYÉS

Les assurances et le plan

Nous avons publié dans notre numéro 297 (25 juin), un article du camarade Davoust relatif à la nationalisation des assurances.

On nous assure que cet article a fait quelque bruit parmi les autorités confédérales et fédérales, pour qui la critique est abusive lorsqu'elle s'exerce à leur sujet.

Cela ne saurait nous interdire de continuer à renseigner nos lecteurs sur la question.

Aussi publions-nous aujourd'hui deux documents complémentaires qui nous paraissent instructifs.

Le premier est une lettre du camarade Christian Pineau, un des augures actuels de la C.G.T. en matière économique, lettre adressée à Davoust après ses premières critiques:

Confédération Générale
du Travail

Paris, le 20 avril 1939.

Cher camarade,

J'ai sous les yeux des numéros de janvier et mars de l'Assureur moderne, dans lesquels vous vous livre à certaines critiques du Plan de la C.G.T. Je me permets de vous conseiller de lire le plan (édition janvier 1939) dont je joins à cette lettre un exemplaire; vous y verrez tout autre chose que ce que vous critiquez, et le projet concernant les assurances est fort différent de ce que vous semblez croire. Si j'insiste pour que vous vous documentiez, c'est parce qu'il est mauvais de donner au public et à nos camarades de l'assurance des indications erronées sur le dernier projet confédéral.

D'autre part, je vous signale que les représentants qualifiés de la section fédérale des assurances se réunissent chaque semaine sous la présidence de Netter pour élaborer les textes précis concernant le détail de la nationalisation des assurances. Comme vous le voyez, les intéressés ne sont pas écartés du débat.

Je fais appel à votre courtoisie, cher camarade, pour que vous insériez cette lettre dans votre prochain numéro de l'Assureur moderne et en vous remerciant à l'avance, je vous prie de croire à mes meilleurs sentiments syndicalistes.

Le secrétaire du Conseil Economique de la C.G.T.,
G. PINEAU.

Le deuxième document est la réponse faite par Davoust à Pineau, réponse publiée par l'Assureur moderne en même temps, bien entendu, que la lettre de Pineau:

Syndicat national
des techniciens de l'assurance

Paris, le 26 avril 1939.

Cher camarade,

En rentrant de tournée d'inspection, je trouve votre lettre du 20 courant et la brochure du Plan, édition de 1939.

Ce document reproduit un résumé général du plan confédéral qui n'a jamais été mis en cause par nous dans son ensemble, mais il laisse entières toutes les critiques formulées par notre syndicat sur la partie du plan concernant les assurances. D'ailleurs, ce document se borne à rappeler, page 16, que la C.G.T. insiste premièrement sur la nationalisation totale de l'assurance-vie, erreur capitale de base, dont le projet détaillé, sur lequel nous avons relevé neuf erreurs ou omissions aux conséquences désastreuses, est paru dans La Voix du Peuple de janvier 1938 et non 1939, avec le projet détaillé sur la création immédiate de la caisse nationale de réassurances, que nous préconisons avec toutes ses modalités de détail, bien avant le C.E. de la C.G.T., mais en y comprenant la branche vie et la capitalisation.

Au lieu d'affirmer, sans la moindre preuve, qu'il y a entre nos documents et ceux publiés par la C.G.T. de fortes différences et des indications erronées, vous nous auriez fait plaisir de nous en signaler au moins une, car nous serions heureux de reconnaître publiquement l'une quelconque des erreurs que nous pourrions commettre. Nous préférierions même nous tromper sur toutes les critiques que nous avons faites contre les projets rédigés, trop vite, par notre camarade Netter, qui est connu de nos camarades du S.N.T.A., soit comme ancien élève de l'X, soit comme technicien socialiste, dont nous savons le talent et la bonne foi, mais dont nous ne comprenons pas l'entêtement à persister dans son erreur initiale de conception.

Au contraire de ce que vous semblez craindre, notre Assureur moderne s'applique si bien à documenter nos camarades, avec la plus franche et la plus complète objectivité, que nous avons publié en entier le projet confédéral, avec en marge de chaque article erroné, nos observations, et nous vous conseillons fort de lire la collection complète de ce journal, le seul qui ait publié sur la nationalisation des assurances l'essentiel des projets Caillaux de 1925, et Vincent Auriol, 1933, ainsi que tous les autres plus récents projets de nationalisation, avec tous les documents techniques susceptibles d'étayer nos critiques et de les justifier.

C'est seulement ensuite que vous pourrez vous rendre compte que le projet confédéral est le plus mal conçu et qu'aucune de nos critiques n'est exagérée. Sa propagation parmi les professionnels compétents est impossible et ridiculiserait ceux qui voudraient insister. Cette partie du plan est donc à reconsidérer.

Certes, nous savons que ce projet n'ira pas jusqu'à son application, qui serait désastreuse, car les ministres intéressés ne se contentent pas de l'avis d'un seul fonctionnaire. Ils consultent des techniciens ayant quelque pratique de la direction de ces affaires, comme il y en a à la C.T.I., comme nous en avons aussi au S.N.T.A. en trop petit nombre sans doute, mais qui, en syndicalistes constructifs confirmés, ne veulent pas qu'on abuse de la bonne foi de nos secrétaires confédéraux, ainsi que de tous les militants du comité national confédéral, qui votent ces projets de confiance, en raison de la notoriété de la plupart d'entre vous.

Le conseil économique de la C.G.T. n'a cependant pas tant de camarades compétents pour se permettre d'en éliminer systématiquement.

Un seul homme qui n'est pas assureur, mais seulement actuaire contrôleur d'assurances, a constitué, à lui seul, de juin 1936 au 27 février 1939, votre section assurances du conseil économique, soit 31 mois sur 33.

Puis excédés des critiques de l'Assureur moderne, n° 14, je sais et vous m'en informez, que l'on a adjoint enfin au camarade Netter de jeunes camarades qualifiés, certes, comme militants d'action et de revendications immédiates; mais pour juger impartialement de cette qualification, nous avons au S.N.T.A. tous les procès-verbaux de réunions du bureau et de la section fédérale des assurances; jusqu'au 27 février 1939, et jamais depuis le congrès de Clermont-Ferrand, nous n'avons pu obtenir de nos camarades de la 2^e section fédérale qu'ils se préoccupent des questions de nationalisations.

Son secrétaire lui-même me répondit qu'il ne se sentait pas qualifié pour discuter de l'élaboration d'un projet de nationalisation.

Je tenais tant à ce que mes jeunes camarades s'intéressent à ces problèmes que j'ai insisté à maintes reprises pour les amener à s'instruire de ces questions, accessibles à tout camarade intelligent, quand on leur fournit les documents et tous les autres éléments de jugement, mais ils ne seront vraiment qualifiés que lorsqu'ils posséderont bien toutes ces données.

En réalité, seuls depuis deux ans, les représentants du S.N.T.A. ont soumis un projet de nationalisation conforme à l'esprit général du plan; ce qui les qualifiait beaucoup plus pour être consultés.

Aussi, cher camarade, nous sommes obligés de constater, une fois de plus, que, contrairement à ce

que vous nous écrivez, les intéressés les plus qualifiés sont précisément écartés à nouveau du débat au laboratoire, c'est-à-dire du conseil économique de la C.G.T., mais cela ne nous en donne que plus librement encore la faculté de placer ces questions devant nos camarades de l'assurance, et tous nos camarades cégétistes qui conçoivent un syndicalisme constructif.

Cela vous donnera un peu plus de travail ainsi qu'à nous, mais notre cause, celle de l'esprit général du plan, d'ailleurs perfectible sur bien des points, croyez-moi, mais que nous n'avons pas mis en cause dans son ensemble, car l'heure est en effet venue de le diffuser dans ses grandes lignes, vaut bien la peine que nous nous donnerons pour vulgariser l'idée que le plan a pour but de consolider les conquêtes de juin 1936 par l'institution de nationalisations d'industries clés; mais seulement celles dont nous pouvons, dans la société actuelle, améliorer la production et non la réduire.

Toutefois, il ne nous sera possible d'aviver l'intérêt de nos camarades syndicalistes sur les questions de détail que si l'on en critique les erreurs et anomalies par des controverses qu'il n'est pas mauvais de rendre publiques, pour orienter l'esprit des syndiqués de base vers le syndicalisme constructif.

C'est d'ailleurs ce que nous nous appliquons à faire grâce à l'Assureur moderne dont nous vous conseillons la lecture plus attentive puisqu'il a fallu nos critiques pour obtenir que nos jeunes camarades de l'assurance s'intéressent aussi spontanément à ces études, et c'est toujours cela de gagné sur l'indifférence de la majorité des syndiqués sur ces questions.

Cependant, nous voulons bien apporter notre concours à la reconsidération de la partie du plan concernant les assurances, si de son côté le camarade Netter veut bien mettre au premier plan de ces études ce qui fut sa première idée, et d'ailleurs la seule bonne:

1° L'institution d'une caisse nationale d'environ 50 % de réassurances tous risques en toutes branches, car la réassurance est l'industrie-clé de l'assurance;

2° L'institution d'une caisse nationale d'assurances, tous risques, en toutes branches, d'un petit secteur, à titre d'expérience préliminaire d'une nationalisation totale;

3° L'obligation d'assurer les risques incendie du propriétaire, les risques accidents-loi des patrons, et le risque auto des tiers, qui nous donnerait, vis-à-vis des masses qu'il s'agit de convaincre, les plus solides arguments. Ceux qui ne seraient pas assurés devraient l'être d'office, aussitôt dépités, par la caisse nationale d'assurances préconisée.

Sur ces bases, nous aurions plaisir à collaborer avec vous et avec notre camarade Netter au C. E. de la C.G.T.

Nous n'avons pas voulu nous arrêter à l'affectation négative de votre courte lettre. Au contraire, nous avons tenu à vous faire une réponse explicite et ce sera avec plaisir que nous pousserons la courtoisie jusqu'à publier les erreurs que vous croyez pouvoir relever, tant sur nos critiques du projet Netter que sur notre projet du Syndicat national des techniciens de l'assurance que nous vous adressons par pli recommandé. C'est un travail étudié très objectivement par des syndicalistes en même temps que des techniciens qui ont 10 à 20 ans de pratique, et qui sont en outre, dans leur profession, en constants rapports directs avec leurs directeurs.

Veillez agréer, cher camarade Christian Pineau, l'expression de mes sentiments fraternels.

Le secrétaire du S.N.T.A.: DAVOUST.

Si nous sommes bien informés, cette réponse de Davoust est demeurée sans réplique et le camarade Christian Pineau observe depuis un silence prudent.

Le fait est là, que ne parviendront pas à masquer les menaces d'une discipline syndicale mal comprise: en ce qui touche les assurances, le conseil économique de la C.G.T. a délibéré et décidé sans consulter les techniciens de la partie. Serait-ce, à la C.G.T., le règne de l'incompétence ?

FAITS ET DOCUMENTS

LES FAITS

MARDI 18 JUILLET : A Montrouge congrès du Syndicat national des instituteurs.

MERCREDI 19 : *Etats-Unis* : La revision de la loi de neutralité est ajournée.

JEUDI 20 : Le congrès du Livre décide à la majorité une nouvelle convention nationale.

VENDREDI 21 : L'Angleterre reconnaît officiellement les conquêtes japonaises en Chine.

DIMANCHE 23 : *Espagne* : Destitution du général Queipo de Llano. — *Turquie* : Rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie.

LUNDI 24 : Mort, à la suite d'une opération, de l'inculpé Poirier, du *Figaro*.

MARDI 25 : Publication de l'accord anglo-japonais. — Incidents sur le port d'Alger provoqués par la mise en service du bateau-citerne *Sahel*.

MERCREDI 26 : Le tribunal civil de la Seine juge que l'or espagnol doit être remis à Franco.

JEUDI 27 : Les Etats-Unis dénoncent leur traité de commerce avec le Japon. — Violente explosion de gaz butane au port d'Alger : vingt-six morts, surtout des dockers indigènes.

VENDREDI 28 : Sampaix, de l'*Humanité*, poursuivi pour « indiscretions » à propos des affaires en cours, est acquitté.

Décrets-lois : prorogation de la Chambre jusqu'en juin 1942, code de la famille, office du blé.

SAMEDI 29 : Paul Reynaud annonce par radio 4.000 licenciements dans les autobus parisiens ; un décret-loi jette bas le statut des services publics de la Seine. — Une mission militaire anglo-française est désignée pour Moscou.

DIMANCHE 30 : Socialistes et communistes parisiens commémorent séparément Jaurès. — A Lille, congrès international de jeunesse socialistes.

LUNDI 31 : Louzon, Jeanson, Lecoq, Faucier et Vintrigner, de *S.I.A.*, condamnés à 18 mois et 2 ans de prison.

MARDI 1^{er} août : Le comité national des ports et docks décide une action contre les bateaux-citernes.

MERCREDI 2 : *Angleterre* : Ajournement des Communes au 3 octobre.

JEUDI 3 : Le parti socialiste proteste contre la prorogation de la Chambre.

VENDREDI 4 : Protestation des services publics parisiens contre les décrets-lois.

ENTRE NOUS

NOS NOUVEAUX TARIFS

Nous rappelons à nos abonnés que l'augmentation des dépenses de toutes sortes nous a obligés à établir, à compter du 1^{er} août 1939, les nouveaux tarifs d'abonnement que voici :

Abonnement d'un an	50 francs
» de six mois	28 »
» de trois mois	15 »

Etranger : A. (pays accordant une réduction de 50% sur les tarifs postaux) 3 mois : 22 francs ; 6 mois : 40 francs ; 1 an : 75 francs. — B. (autres pays) 3 mois : 26 francs ; 6 mois : 45 francs ; 1 an : 80 francs.

Egalement depuis le 1^{er} août, le prix du numéro est porté à 3 francs.

Nous avons attendu jusqu'au dernier moment pour appliquer ces augmentations. Il n'était vraiment plus possible de les ajourner. Nos amis le comprendront, et nous resteront fidèles, nous en sommes sûrs.

LES COMPTES 1937 ET 1938

La publication des comptes de 1937 et de 1938 nous a valu de-ci de-là quelques remarques et quelques suggestions.

Nous en parlerons la prochaine quinzaine, car l'abondance des souscriptions reçues en juillet mange la place disponible dans ce numéro. Voici donc la liste de ces souscriptions.

SOUSCRIPTION DE JUILLET

Désobry (Paris)	5.—
Philippon (Seine-et-Oise)	20.—
Vaast (Calvados)	10.—
Huitel (Seine-Inférieure)	10.—
Th. Verny (Puy-de-Dôme)	25.—
Lagrange (Seine)	10.—
Toesca (Paris)	20.—
Schortgen (Paris)	60.—
Bureau	50.—
Husson (Paris)	10.—
Simplet (Rhône)	10.—
Delignat (Seine-et-Marne)	5.—
L. Colliard (Seine)	5.—
Buren (Côte-d'Or)	10.—
Alhomme (Paris)	10.—
Gardien (Basses-Pyrénées)	10.—
Bonnaud (Indre-et-Loire)	5.—
Duval (Alpes-Maritimes)	25.—
Midon (Seine)	10.—
Garand-Duperray (Loire)	40.—
Boulangers (par Boville)	62.—
Alexandre (Seine-et-Oise)	30.—
Gibert (Haute-Loire)	10.—
S. Weil (Paris)	40.—
Estève (Gard)	10.—
Rafinesque	10.—
Farvacque (Nord)	5.—
Baudin (Saône-et-Loire)	30.—
Denat (Isère)	5.—
Farsy (Pas-de-Calais)	15.—
Pagel (Seine)	10.—
Mader (Oise)	10.—
Autuche (Haute-Loire)	50.—
Désobry (Paris)	10.—
Un groupe d'amis d'Alger	20.—
Gautron (Paris)	5.—
Collas (Vienne)	20.—
M. D. (Loire)	75.—
Deluret (Lot-et-Garonne)	10.—
Wipff (Paris)	10.—
Vénot (Paris)	10.—
Sengulex (Belgique)	8.—
Total	813.—

On nous permettra de remercier particulièrement nos amis pour ce résultat, remarquable au mois de juillet.

Souhaitons qu'août soit aussi bon, afin que nous puissions paraître comme d'habitude. La besogne, en effet, ne manque pas.

Nous publierons dans le prochain numéro les versements des abonnés de soutien et le détail des abonnés nouveaux (15 ; il y a progrès !) reçus en juillet.

A tous nos amitiés, et continuez à penser à nous !

Le gérant : M. CHAMBELLAND



S. I. A.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ANTIFAÛSCISTE

L'aide aux camarades espagnols

Service des colis de solidarité pour les camps et les réfugiés

COLIS « A » à 25 FRANCS

Un rasoir avec lames
Un blaireau avec savon.
Une glace de poche
Une savonnette
Une brosse à dents avec pâte
Un nécessaire pour coudre
Papiers, enveloppes, crayons, timbres-poste.
Un paquet de tabac avec feuilles
Un peigne et un gant de toilette
Un mouchoir

COLIS « C » à 40 FRANCS

Une livre de café
Un kilo de sucre
Une livre de chocolat
Une boîte de lait
Une boîte de sardines
Une boîte de pâté
Une boîte de fromage
Une boîte de bœuf à la gelée
400 grammes de savon

COLIS « B » à 35 FRANCS

Une paire de chaussettes
Une paire d'espadrilles
Une chemise
Un caleçon
Une serviette

COLIS « D » à 100 FRANCS

Le colis « A »
Le colis « B »
Le colis « C »

LES TROIS PAQUETS REUNIS.

NOTA : Pour les femmes et les enfants, le contenu du colis A et du colis B sera conditionné, naturellement, en tenant compte du remplacement à effectuer pour certains articles.

Dès la remise d'une des sommes indiquées ci-dessus le colis correspondant est expédié à un camarade espagnol **nommément désigné**, soit désigné **par le donateur** s'il le désire, soit choisi par S.I.A. dans le cas contraire.

Les fonds doivent être adressés à

FAUCIER, 26, rue de Crussol, Paris XI^e. — Chèque postal : 596-03 Paris.
ou versés aux bureaux de S.I.A. même adresse ou encore au bureau de la « R.P. » ou à son chèque postal.

Ce qu'est devenue la Révolution russe

par **M. YVON**

a été traduit en de nombreuses langues
MEME EN JAPONAIS.

Au Japon cet ouvrage
« a attiré considérablement l'attention et causé une véritable surprise, les
Japonais ne connaissant, eux aussi, l'U.R.S.S. qu'à travers la propagande
communiste »

nous écrit un camarade.

Ce qu'est devenue la Révolution russe

est, en effet, l'œuvre fondamentale, la seule profondément documentée,
aux sources mêmes, qui est indispensable à qui veut connaître

la vie en URSS telle qu'elle est

Si vous n'avez pas encore lu cette brochure
ou si vous voyez de nouvelles possibilités de la répandre

DEMANDEZ-LA NOUS.

Un exemplaire : 2 fr. 50.

Les 5 exemplaires : 10 francs.

Les 10 exemplaires : 18 francs.

Commandes et leur montant à notre compte de chèques-postaux :
« **REVOLUTION PROLETARIENNE** », 54, rue du Château-d'Eau, Paris X^e.

Compte N^o 734-99 Paris.